

«Université 2000» - Communication de M. le Député-Maire

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Avant d'entamer le débat sur le développement économique, je voudrais vous dire deux mots, puisque c'est la première fois que nous nous retrouvons, à propos du conflit qui est né à l'occasion d'«Université 2000».

Je pense qu'il est utile -dans quelques instants, nous reparlerons bien sûr dans le débat économique lui-même de la place de l'université dans le développement de la ville- de rappeler qu'un certain nombre d'Adjoints et le Maire ont suivi la préparation de ce schéma régional de l'Université 2000, notamment Jacques VUILLEMIN qui a ce secteur en charge, également Jean PONÇOT pour les problèmes d'urbanisme (nous y avons même fait des propositions très concrètes, -nous en parlerons dans un instant à propos de notre politique foncière)-, Marguerite VIEILLE-MARCHISET, Jean BOICHARD, les Adjoints universitaires, Pierre RUEFF, Bernard LIME.

Vous avez suivi par les médias, les difficultés que nous avons rencontrées pour faire échec à la proposition du Nord Franche-Comté, ou plus exactement du Nord-Nord Franche-Comté, du Nord de la zone urbaine Belfort - Montbéliard. Je souhaiterais qu'en fin de séance, nous puissions adopter une déclaration et je vais vous lire, le texte vous sera distribué et nous en reparlerons en fin de séance pour ne pas court-circuiter le débat sur le développement économique.

Je pense que cela doit vous convenir, je vais donc vous donner lecture de ce qu'ont préparé l'Adjoint responsable et la Municipalité. Vous aurez donc tout loisir pendant cette matinée d'examiner ce projet de déclaration sur l'Université 2000, si nécessaire de l'amender pour que nous puissions en fin de séance, et je l'espère à l'unanimité, adopter un texte qui pèsera dans les pourparlers que nous avons pour l'instant, parfois au plus haut niveau pour défendre l'unité de la région et de son université.

Voilà le texte que je vous soumetts :

«La concertation voulue par le Gouvernement dans le cadre du programme «Université 2000» a réuni lors des assises régionales l'ensemble des acteurs universitaires économiques et politiques aux fins d'élaborer un schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs en Franche-Comté.

Cette concertation sur le développement de l'enseignement supérieur en Franche-Comté qui exigeait la sérénité, s'est malheureusement déroulée dans un climat de polémique peu propice à la réflexion.

En effet, le projet de création d'une deuxième université en Franche-Comté présenté politiquement dans la presse nationale et locale, sans attendre l'ouverture des assises régionales par des personnalités du Nord de la région, ne pouvait que contribuer à réduire le débat à une opposition stérile entre le Nord et le Sud et à occulter les vrais problèmes.

La Municipalité de Besançon -ça pourrait être le Conseil Municipal- condamne une méthode qui consiste sans consultation préalable en-dehors de tout dialogue et de toute concertation, à proposer ou plutôt à imposer une solution à l'ensemble des partenaires régionaux. «Le dynamisme n'interdit pas le dialogue».

La Municipalité de Besançon **se prononce résolument contre la création d'une deuxième université en Franche-Comté.**

Cette prise de position n'est pas dictée par la volonté délibérée de s'opposer systématiquement à tout projet et à toute initiative, elle n'est pas dictée non plus par un réflexe frileux ou malthusien.

Elle résulte du constat de la situation de l'Université de Franche-Comté et de la volonté qui est celle de la Municipalité bisontine de renforcer l'université de manière à lui donner les moyens dont elle a besoin.

En effet, avant de parler de l'avenir, il convient de bien cerner les réalités du présent, de mesurer les points forts, les insuffisances et donc les besoins actuels et aussi futurs de l'Université de Franche-Comté.

Par ailleurs, il apparaît que le schéma régional d'aménagement et de développement des enseignements supérieurs doit s'inscrire dans une cohérence régionale, répondre à une **ambition régionale** afin de prendre en compte les besoins de la capitale et de l'ensemble de la région.

La situation en 1990 : l'université de Franche-Comté est une université moyenne dans une petite région, 18 000 étudiants inscrits : 850 enseignants chercheurs. Dans une perspective volontariste, la Franche-Comté pourrait compter 24 000 étudiants en 1994-1995 et 27 000 à l'horizon 2000. Nous sommes restés dans les chiffres du rapport de M. WORONOFF, sans citer les 35, 40 000 parfois que certains osent prononcer.

C'est une université de qualité, omnidisciplinaire qui offre en premier et second cycle, une palette complète de formations courtes ou longues.

En troisième cycle une quinzaine de DEA et huit DESS, permettent aux meilleurs parmi les étudiants d'acquérir une formation spécialisée de haut niveau et de s'initier à la recherche et à ses métiers.

Toutes ces formations sont appuyées sur des équipes enseignantes ayant la pratique de la recherche quotidienne, le regroupement en huit secteurs opérés en 1982, constitue un atout dans la mesure où il permet aux équipes d'atteindre une taille critique et aux chercheurs de s'ouvrir à l'inter-disciplinarité.

Quelques axes excellents méritent d'être soulignés ;

- les sciences pour l'ingénieur
- les langues vivantes
- les sciences de l'homme et de la société
- le domaine de la santé.

Ce tableau des points forts ne doit pas masquer une réalité plus inquiétante :

- l'insuffisance des moyens (enseignants, postes ATOS, locaux), - l'absence de troisième cycle en STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) et en Droit-Sciences Economiques qui constitue un handicap certain,

- l'insuffisance notoire de déplacement d'IUT dans le secteur tertiaire
- l'insuffisance de MST et de DESS dans une région à forte vocation technologique.

Par ailleurs, la Franche-Comté connaît une forte déperdition d'étudiants potentiels ; nombreux sont les étudiants qui délaissent la Région au profit de Strasbourg (853, Dijon ou Nancy (1 183, Lyon (422). La déperdition s'opère naturellement dans le Jura vers Lyon ou Dijon et dans la Haute-Saône et le Territoire de Belfort, vers Strasbourg, Dijon et Nancy.

Enfin, la Région est marquée par l'existence de deux grands pôles démographiques, l'un à Besançon, l'autre à Belfort - Montbéliard. Il apparaît toutefois que la Région de Franche-Comté, avec ses deux pôles géographiques, demeure une petite région à l'échelle nationale, une toute petite région à l'échelle de l'Europe.

L'Université de Franche-Comté a des atouts qu'il importe de renforcer, des insuffisances auxquelles il convient de remédier. Cela interdit bien évidemment la dispersion des moyens, conséquence inévitable de la création d'une deuxième université. On ne peut à la fois souligner les insuffisances de l'université et refuser de lui donner les moyens dont elle a besoin.

Un projet au service d'une ambition

Le schéma régional d'aménagement du développement des enseignements supérieurs doit permettre de relever un double défi :

- défi quantitatif, accueil de 60 % d'une classe d'âge d'enseignement supérieur à l'horizon 2000,
- défi qualitatif proposé aux bacheliers franc-comtois, un enseignement supérieur diversifié et de qualité.

Il doit permettre d'accroître le rayonnement de l'université.

C'est par la qualité et le rayonnement de son enseignement supérieur que notre région retiendra ses bacheliers et attirera les étudiants d'autres régions.

En effet, l'enseignement supérieur est un élément majeur du dynamisme de notre région et de son rayonnement. Un facteur essentiel de l'activité économique qui doit contribuer aussi à l'affirmation de Besançon en tant que capitale régionale.

Tel est l'enjeu, telle doit être l'ambition commune à tous les partenaires régionaux.

C'est pourquoi Besançon souhaite l'élaboration d'un projet régional.

Ce projet pourrait s'organiser autour de trois axes :

- le premier, renforcement du pôle universitaire de Besançon comme élément structurant de l'université (bibliothèques, laboratoires de recherche, etc.),

- affirmation du caractère omnidisciplinaire du pôle bisontin
- développement des cycles supérieurs dans les disciplines juridiques, économiques et scientifiques, développement du département d'IUT dans le secteur tertiaire et des filières BAC + 2. Les cinq lycées de Besançon ont demandé pour les années à venir la création d'une dizaine de sections de techniciens supérieurs.

Deuxième axe, la prise en compte de la spécificité du tissu industriel du Nord de la Franche-Comté et du poids démographique de l'ensemble constitué par l'aire urbaine, par :

- le développement d'un enseignement de proximité (premier cycle),
- la création de filières répondant à des besoins locaux qui ne fassent pas double emploi avec les cycles de Besançon dans le cadre d'une UFR géographique composante à part entière de l'Université de Franche-Comté.

Troisième axe, le développement, là où c'est possible, d'un enseignement de proximité dans le Jura et la Haute-Saône.

De plus à Besançon, en cohérence avec le schéma d'urbanisme, le développement des voies de communication, et la politique de transports en commun, le schéma d'aménagement des enseignements supérieurs s'organisera sur trois grands sites :

- la Bouloie
- le centre-ville
- Châteaufarine.

Ce projet qui prend en compte la dimension régionale, répond à la fois à l'ambition des établissements d'enseignement supérieur, à l'attente de l'environnement économique régional et aux souhaits des collectivités territoriales.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela peut vous paraître long, mais c'est le résumé des journées de discussion et des prises de position qui ont été celles de la Municipalité au cours des différentes séances pour ce projet d'Université 2000.

M. TOURRAIN : Monsieur le Maire, je ne pensais pas que le débat serait ouvert sur le problème de l'université, bien que je pensais par contre qu'au cours du débat économique, ce problème serait abordé mais pas sous l'angle que vous venez de présenter.

Il devait être abordé parce que l'université est une pièce maîtresse dans le développement économique de notre ville et qu'il est évident qu'on ne peut pas la laisser dépecer par les appétits venant d'autres secteurs de notre région.

Je vous avais d'ailleurs aussitôt écrit pour vous demander une convocation extraordinaire du Conseil Municipal ou à défaut, je vous ai manifesté mon intention de vous interpeller lors de la prochaine réunion du Conseil.

Je pensais donc le faire lundi, vous ouvrez le débat, c'est une bonne chose. Le vœu que vous nous présentez a pris l'aspect d'un rapport très complet, je préférerais quant à moi que le vœu soit beaucoup plus ramassé et qu'il comprenne une quinzaine de lignes quitte à indiquer qu'un rapport est envoyé, mais un vœu qui n'a pas de vigueur, qui ne contient pas l'essentiel et la volonté très arrêtée de la Municipalité, du Conseil Municipal de Besançon se s'opposer aux intentions de vos amis Belfortains, à ce moment-là perd beaucoup de sa valeur.

Je vous demanderai donc, si vous le voulez bien, une suspension de séance de façon à ce que nous puissions, avec nos amis, nous ne sommes pas du tout opposés au principe du vœu, pas du tout au contraire, puisque nous l'appelons de nos vœux, mais nous voudrions vous rencontrer quelques instants, enfin discuter quelques instants, pour savoir quelle est l'attitude que nous allons adopter en pensant toutefois qu'on prendra du temps sur le débat économique, mais c'est important, l'université est une pièce maîtresse je vous l'ai dit tout à l'heure, donc si vous le permettez, on pourrait peut-être se donner quelques instants pour se voir.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Tout à l'heure ?

M. TOURRAIN : Tout de suite.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne pense pas que cela doit être utile tout de suite car nous allons entamer le débat économique. Justement j'ai voulu vous informer de ce que nous allons faire en fin de séance, on va vous distribuer ce texte, bien entendu c'est un vœu qui paraît long mais on ne peut pas le mettre comme ça sans le...

M. TOURRAIN : Je vous propose autre chose Monsieur le Maire qui sera beaucoup plus acceptable parce que cela nous donnera le temps d'y réfléchir, concernant ce vœu, c'est de le préparer, de notre côté nous préparerons un texte et de le voter lundi au Conseil Municipal. Il n'y a pas de temps perdu puisque c'est un week-end, donc si vous voulez, cela nous permettra en tout cas à nous de regarder très exactement ce que vous avez indiqué dans votre rapport, d'en prendre note et éventuellement de vous apporter un texte peut-être plus concis, peut-être plus rude, à votre approbation.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne pense pas que ce soit une bonne proposition car si je n'avais pas parlé du problème universitaire vous me l'auriez reproché en disant on ne s'est pas vu depuis tous ces débats ! Sauf quelques-uns d'entre vous, d'entre nous pour essayer justement de répondre à «l'impérialisme» du Nord de la Franche-Comté, je le mets entre guillemets mais c'est un terme que je partage totalement vis-à-vis de -vous avez dit- nos amis Belfortains.

Je n'en n'aurais pas parlé vous me l'auriez reproché, je vous en parle en disant voilà la situation, c'est peut-être un peu long, le vœu finalement c'est le projet, c'est la dernière partie, il y a trois axes dans ce projet, ça me paraît simple.

Vous aurez tout à l'heure l'occasion d'en discuter à l'occasion d'une interruption de séance et puis ce que je souhaiterais, c'est effectivement de pouvoir le présenter en fin de séance, si vous voulez reporter plus tard, on verra bien.

Je vais demander à mon Directeur de Cabinet de distribuer ce texte pour que vous l'ayez sous les yeux de façon à pouvoir, à l'occasion, l'observer. Mais bien entendu, mon Premier Adjoint me souffle que si vous voulez mettre ici ou là quelque chose en plus, j'ai parlé d'amendements tout à l'heure en début, vous pouvez très bien l'amender. Monsieur NACHIN souhaitait dire un mot sur ce sujet ?

M. NACHIN : Oui, un mot simplement pour dire que nous sommes d'accord avec le contenu du texte que vous venez de nous lire, cela correspond à nos préoccupations, nous ne sommes pas opposés par contre à ce que le Conseil se prononce sur un texte plus ramassé, mais ça ne nous paraît pas l'essentiel.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : On en reparlera.

M. MAILLARD : Je voudrais intervenir parce que sur ce texte, il y a deux choses, il y a des principes, il y a une forme et puis il y a aussi le fond et en particulier des propositions et je crois que si l'on a un débat sur l'économie ce matin, les conséquences de ce débat, les propositions que nous serons amenés à faire en matière de développement économique auront nécessairement des incidences sur les propositions qu'on peut faire en matière de développement au niveau de l'enseignement supérieur. On ne peut pas déconnecter les deux choses, c'est pour cela que dans votre proposition que vous venez de nous lire, autant sur la partie des relations entre le Nord de la Franche-Comté, Besançon et également sur les grands fondements de l'organisation de l'université, de son positionnement dans l'Europe, etc. bien sûr on est tout à fait d'accord, mais lorsque vous émettez des propositions en terme de filières nouvelles à créer ou à développer, on est obligé de faire le lien avec l'économie, on est obligé de faire le lien avec le débat qui va avoir lieu ce matin, et c'est pour cela que ça me semble un petit peu prématuré, peut-être, de porter un jugement ou de voter sur un texte qui s'appuiera sur des discussions qui auront lieu quelques minutes auparavant en matière de développement économique.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il n'y a pas de propositions précises quant aux filières, nous reprenons simplement l'essentiel du rapport d'Université 2000, rapport WORONOFF, mais on en reparlera ensuite, je crois qu'on ne va pas prolonger cette première partie, vous examinerez le texte que vous allez avoir sous les yeux et on verra par la suite.

Dont acte.